

COMMUNE  
DE  
**WALDHOUSE**

57720



☎ 03 72 29 28 27  
Fax 03 87 96 54 83

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre du mois de mai, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 19 mai 2022, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Emile OLIGER, Maire

Nombre de Conseillers élus : 11  
Nombre de Conseillers en fonction : 10

**Conseillers présents :** OLIGER Emile, FABING Christiane – ROTH Albert – KIRSCH Alexandre – GUILLEVIN Bertrand – BERND Antoine - EITEL Aurélie – ZIGHA Messaoud – COUPEZ Martine.

**Conseiller absent excusé :** BAUMGART Martin.

**Secrétaire :** HENNER Anthony

**1. Compte-Rendu du 27 avril 2022**

Après en avoir donné lecture, Monsieur le Maire, propose d'approuver les termes du Compte-Rendu du 27 avril 2022 et de signer le registre.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à d'approuver ledit procès-verbal et de signer ce dernier.

Pour extrait conforme au registre, lequel est dûment signé.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération

Publié et notifié le 25 MAI 2022

Transmis au Représentant de l'Etat le 25 MAI 2022

En Mairie, le 25 MAI 2022

Le Maire,  
Emile OLIGER

Reçu à la Sous-Préfecture  
de SARREGUEMINES le  
25 MAI 2022

COMMUNE  
DE  
**WALDHOUSE**

57720



☎ 03 72 29 28 27  
Fax 03 87 96 54 83

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre du mois de mai, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 19 mai 2022, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Emile OLIGER, Maire

Nombre de Conseillers élus : 11  
Nombre de Conseillers en fonction : 10

Conseillers présents : OLIGER Emile, FABING Christiane – ROTH Albert – KIRSCH Alexandre – GUILLEVIN Bertrand – BERND Antoine – EITEL Aurélie – ZIGHA Messaoud – COUPEZ Martine.

Conseiller absent excusé : BAUMGART Martin.

Secrétaire : HENNER Anthony

Reçu à la Sous-Préfecture  
de SARREGUEMINES le

25 MAI 2022

## 2. Droit de Prémption Ponctuelle Waldhouse 57738 Section 03 Parcelle 0051

- Vu le code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.210-1 et suivants, L.211-1 et suivants, L.213-1 et suivants ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-9 ;
- Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Bitche ;
- Vu les dispositions de l'article L.211-2 du Code de l'Urbanisme indiquant le transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » à la Communauté de Communes du Pays de Bitche emporte de plein droit la compétence de l'EPCI en matière de droit de Prémption Urbain ;
- Vu la délibération de la Conseil Communautaire du 08 juin 2017 instituant le droit de prémption urbain, notamment sur la Commune de Waldhouse ;
- Vu le POS de la Commune de Waldhouse rendu public le 06 octobre 1982 et mis à jour le 26 mai 1994 ;
- Vu la Déclaration d'Intention d'Aliéner référence n°19420 datée du 29 mars 2022 réceptionnée en Mairie de Waldhouse le 04 avril 2022, notifiant la cession d'un bien non bâti situé en secteur U du POS de Waldhouse section 3 parcelle 0051 d'une superficie de 236 m<sup>2</sup> pour un tarif de mille cent euros ;
- Vu la délibération du Conseil Communautaire n°53/2022 portant délégation ponctuelle et spécifique à la Commune de Waldhouse ;
- Considérant que ce droit de prémption permet à la Commune de mener une politique foncière en vue de favoriser le développement économique et l'insertion professionnel des jeunes sur notre territoire ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal n°1 du 27 avril 2022 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'acquérir la parcelle désignée ci-dessous au prix de **1 100,00 Euros** en application de son Droit de Prémption Urbain ;

| Section | Numéro | Surface en m2 | Lieu-dit | Propriétaire  |
|---------|--------|---------------|----------|---|
| 3       | 0051   | 236           | VILLAGE  | Indivision entre<br>Mme WEISANG Michèle Renée<br>Mme WEISANG Mireille |

- Dit que cette acquisition se fera par l'étude de Maître Wagner OLIER ;

- Autorise Monsieur le Maire et les Adjoints à signer tout acte nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération ;

Pour extrait conforme au registre, lequel est dûment signé.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération

Publié et notifié le 25 MAI 2022

Transmis au Représentant de l'Etat le 25 MAI 2022

En Mairie, le 25 MAI 2022  
Le Maire,  
Emile OLIGER



COMMUNE  
DE  
**WALDHOUSE**  
57720



☎ 03 72 29 28 27  
Fax 03 87 96 54 83

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre du mois de mai, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 19 mai 2022, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Emile OLIGER, **Maire**

Nombre de Conseillers élus : **11**  
Nombre de Conseillers en fonction : **10**

**Conseillers présents :** OLIGER Emile, FABING Christiane – ROTH Albert – KIRSCH Alexandre – GUILLEVIN Bertrand – BERND Antoine - EITEL Aurélie – ZIGHA Messaoud – COUPEZ Martine.

**Conseiller absent excusé :** BAUMGART Martin.

**Secrétaire :** HENNER Anthony

Sous-Préfecture  
REGUEMINES le

25 MAI 2022

### 3. Contrat Ouvrier ;

Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres de l'Assemblée la réponse apportée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Moselle quant au futur contrat de l'actuel ouvrier communal.

Après renseignement, ce dernier ne pourrait bénéficier d'un C.D.I. qu'à compter du 12.12.2026.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de fixer la durée du contrat à durée déterminée de M. MUSSEL Cyril.

Est porté au vote

- La durée de 1 an            3 Pour
- La durée de 6 mois        5 Pour

(Monsieur KIRSCH étant arrivé à 18H30, n'a pas pu prendre part au vote)

Après vote, le Conseil Municipal décide de fixer le Contrat à durée Déterminée pour SIX MOIS.

Pour extrait conforme au registre, lequel est dûment signé.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération

Publié et notifié le 25 MAI 2022

Transmis au Représentant de l'Etat le 25 MAI 2022

En Mairie, le 25 MAI 2022  
Le Maire,  
Emile OLIGER

COMMUNE  
DE  
**WALDHOUSE**

57720



☎ 03 72 29 28 27  
Fax 03 87 96 54 83

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre du mois de mai, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 19 mai 2022, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Emile OLIGER, Maire

Nombre de Conseillers élus : 11  
Nombre de Conseillers en fonction : 10

Conseillers présents : OLIGER Emile, FABING Christiane – ROTH Albert – KIRSCH Alexandre – GUILLEVIN Bertrand – BERND Antoine - EITEL Aurélie – ZIGHA Messaoud – COUPEZ Martine.  
Conseiller absent excusé : BAUMGART Martin.

Secrétaire : HENNER Anthony

Deposité à la Sous-Préfecture  
de SARREGUEMINES le

25 MAI 2022

#### 4. Avenants Travaux

Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres ce qui suit :

##### A. RGFOREST

- Vu le marché initial de l'entreprise RGFOREST pour l'exploitation et débardage du 24/01/2022 d'un montant TTC de 3 137.20 € ;
- Vu la facture 2022-03-13CDW présentée d'un montant de 3 765.52 € ;

Après délibération, le Conseil Municipal accepte et valide le solde de ladite facture de 3 765,25 € à SASU RGFOREST

##### B. Peinture Gilles BAUER

- Vu le devis présenté par l'entreprise Peinture Gilles BAUER d'un montant de 920 euros pour la pose d'une crédence dans le logement 3 sis dans le bâtiment de la Mairie ;

Le conseil municipal décide de valider ledit devis, et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre, lequel est dûment signé.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération

Publié et notifié le 25 MAI 2022

Transmis au Représentant de l'Etat le 25 MAI 2022

En Mairie, le 25 MAI 2022  
Le Maire,  
Emile OLIGER

COMMUNE  
DE  
**WALDHOUSE**  
57720



☎ 03 72 29 28 27  
Fax 03 87 96 54 83

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre du mois de mai, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 19 mai 2022, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Emile OLIGER, **Maire**

Nombre de Conseillers élus : **11**  
Nombre de Conseillers en fonction : **10**

Conseillers présents : OLIGER Emile, FABING Christiane – ROTH Albert – KIRSCH Alexandre – GUILLEVIN Bertrand – BERND Antoine – EITEL Aurélie – ZIGHA Messaoud – COUPEZ Martine.

Conseiller absent excusé : BAUMGART Martin.

Secrétaire : HENNER Anthony

Reçu à la Sous-Préfecture  
de SARREGUEMINES le  
**25 MAI 2022**

## 5. Bruits de voisinage – Nouveaux Horaires

- Vu l'arrêté Municipal 1997-2 du 31 mai 1997 toujours en vigueur ;
- VU la Délibération du Conseil Municipal en date du 29 mai 1997 fixant les horaires des travaux de bricolage, jardinage ou dans le cadre des activités professionnelles et qui sont susceptibles de causer une gêne pour le voisinage.
- Vu les articles L.2212-2 et L.2214-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'article L.1311-2 du Code de la Santé Publique ;

Le Conseil Municipal, après délibération, décide qu'à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022 les horaires pour les travaux de bricolage ou jardinage seront

du Lundi au Vendredi de 08H00 à 12H00 et de 13H00 à 19H00  
le Samedi de 08H00 à 12H00 et de 13H00 à 18H00

Travaux interdits les Dimanches et jours fériés ;

Pour extrait conforme au registre, lequel est dûment signé.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération

Publié et notifié le 25 MAI 2022

Transmis au Représentant de l'Etat le 25 MAI 2022

En Mairie, le 25 MAI 2022  
Le Maire,  
Emile OLIGER



COMMUNE  
DE  
**WALDHOUSE**

57720



☎ 03 72 29 28 27  
Fax 03 87 96 54 83

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre du mois de mai, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 19 mai 2022, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Emile OLIGER, **Maire**

Nombre de Conseillers élus : 11  
Nombre de Conseillers en fonction : 10

Conseillers présents : OLIGER Emile, FABING Christiane – ROTH Albert – KIRSCH Alexandre – GUILLEVIN Bertrand – BERND Antoine – EITEL Aurélie – ZIGHA Messaoud – COUPEZ Martine.  
Conseiller absent excusé : BAUMGART Martin.

Secrétaire : HENNER Anthony

Reçu à la Sous-Préfecture  
de SARREGUEMINES le

25 MAI 2022

## 6. Règles de publication des Actes pour les Communes de moins de 3500 habitants

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,
- Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Monsieur le Maire indique que l'ordonnance et le décret du 7 octobre 2021 susvisés ont modifié les règles de publication des actes des collectivités territoriales. Il précise que pour les communes de moins de 3 500 habitants, les modalités de cette publicité devront être choisies et fixées par délibération de l'assemblée délibérante : affichage, publication sur papier ou sous forme électronique. A défaut de délibération avant le 1<sup>er</sup> juillet, les actes seront obligatoirement publiés sous forme électronique. A cet effet, les assemblées locales concernées sont invitées à se prononcer par délibération sur le choix retenu avant le 1er juillet.

### Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'adopter la modalité de publicité suivante : Publicité des actes de la commune par affichage.
- Charge Monsieur le Maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre, lequel est dûment signé.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération

Publié et notifié le 25 MAI 2022

Transmis au Représentant de l'Etat le 25 MAI 2022

En Mairie, le 25 MAI 2022

Le Maire,  
Emile OLIGER



COMMUNE  
DE  
**WALDHOUSE**  
57720

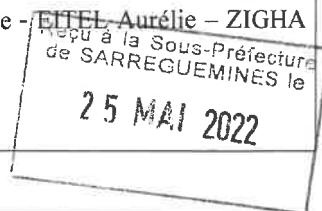


☎ 03 72 29 28 27  
Fax 03 87 96 54 83

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre du mois de mai, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 19 mai 2022, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Emile OLIGER, Maire

Nombre de Conseillers élus : 11  
Nombre de Conseillers en fonction : 10

Conseillers présents : OLIGER Emile, FABING Christiane – ROTH Albert – KIRSCH Alexandre – GUILLEVIN Bertrand – BERND Antoine – EITEL Aurélie – ZIGHA Messaoud – COUPEZ Martine.  
Conseiller absent excusé : BAUMGART Martin.  
Secrétaire : HENNER Anthony



### 7. Bureau de Vote – Elections législatives 2022

SALLE COMMUNALE POLYVALENTE - ELECTIONS LEGISLATIVES JUIN 2022

DIMANCHE 12 JUIN

DIMANCHE 19 JUIN

|                |   |  |
|----------------|---|--|
| 08H00<br>10H30 | M. ZIGHA<br>A. BERND<br>A. HENNER         | M. ZIGHA<br>A. EITEL<br>A. BERND         |
| 10H30<br>13H00 | A. EITEL<br>A. KIRSCH<br>M. COUPEZ        | P. JOHANN<br>A. KIRSCH<br>E. MARTINI     |
| 13H00<br>15H30 | B. GUILLEVIN<br>Ch. FABING<br>M. BAUMGART | B. GUILLEVIN<br>C. FABING<br>M. BAUMGART |
| 15H30<br>18H00 | A. HENNER<br>A. ROTH<br>E. OLIGER         | A. HENNER<br>A. ROTH<br>E. OLIGER        |
| DEPOUILLEMENT  | LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL          |  |

Président M. OLIGER Emile - Secrétaire M. KIRSCH Alexandre

Pour extrait conforme au registre, lequel est dûment signé.  
Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération  
Publié et notifié le 24 MAI 2022  
Transmis au Représentant de l'Etat le 25 MAI 2022

En Mairie, le 25 MAI 2022  
Le Maire,  
Emile OLIGER



COMMUNE  
DE  
**WALDHOUSE**  
57720



☎ 03 72 29 28 27  
Fax 03 87 96 54 83

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre du mois de mai, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 19 mai 2022, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Emile OLIGER, Maire

Nombre de Conseillers élus : 11  
Nombre de Conseillers en fonction : 10

Conseillers présents : OLIGER Emile, FABING Christiane – ROTH Albert – KIRSCH Alexandre – GUILLEVIN Bertrand – BERND Antoine – ~~BIEL Aurélie~~ – ZIGHA Messaoud – COUPEZ Martine.

Conseiller absent excusé : BAUMGART Martin.

Secrétaire : HENNER Anthony

BIEL Aurélie  
Sous-Préfecture  
de SARREGUEMINES le

25 MAI 2022

## 8. Loyer LOGEMENT 3 Marie

Vu les travaux de réfections effectués dans le logement n°3, appartement 2 eme étage gauche sis au 61 rue de la Forêt,

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de fixer comme suit

Loyer Hors Charges 450,00 €  
Charges 50,00 €

Dit que le loyer sera révisable une fois l'an compte tenu de l'index fourni par l'I.N.S.E.E.

Pour extrait conforme au registre, lequel est dûment signé.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération

Publié et notifié le 25 MAI 2022

Transmis au Représentant de l'Etat le 25 MAI 2022

En Mairie, le 25 MAI 2022  
Le Maire,  
Emile OLIGER





COMMUNE  
DE  
**WALDHOUSE**

57720



☎ 03 72 29 28 27  
Fax 03 87 96 54 83

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre du mois de mai, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 19 mai 2022, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Emile OLIGER, Maire

Nombre de Conseillers élus : 11  
Nombre de Conseillers en fonction : 10

Conseillers présents : OLIGER Emile, FABING Christiane – ROTH Albert – KIRSCH Alexandre – GUILLEVIN Bertrand – BERND Antoine - EITEL Aurélie – ZIGHA Messaoud – COUPEZ Martine.

Conseiller absent excusé : BAUMGART Martin.

Secrétaire : HENNER Anthony

Reçu à la Sous-Préfecture  
de SARREGUEMINES le

25 MAI 2022

## 9. DONS

Le Conseil de Fabrique de la Paroisse de Walschbronn Waldhouse Dorst ayant procédé à une collecte pour les réfugiés ukrainiens déclare faire don à la Commune de Waldhouse de la somme de 300,00 € par chèque.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte le présent don et les éventuels futurs de la part du Conseil de Fabrique de la Paroisse de Walschbronn Waldhouse Dorst en faveur des réfugiés ukrainiens logés par la Commune.

Pour extrait conforme au registre, lequel est dûment signé.  
Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération  
Publié et notifié le 25 MAI 2022  
Transmis au Représentant de l'Etat le 25 MAI 2022

En Mairie, le 25 MAI 2022  
Le Maire,  
Emile OLIGER

